



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 15 avril 2025

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Tanguy Krebs déposée lors de la séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier du 25.03.2025, intitulée « Cartoriviera 3D, un outil novateur, mais dans quel intérêt »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier du 25 mars 2025, l'interpellation de M. Tanguy Krebs, intitulée « Cartoriviera 3D, un outil novateur, mais dans quel intérêt », a été renvoyée à la Municipalité.

Préambule

La Commune de Blonay – Saint-Légier a mandaté, en août 2024, la société Uzufly pour effectuer une modélisation 3D de notre territoire urbanisé, à l'instar des communes voisines, à savoir : Vevey, La Tour-de-Peilz, Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny, Villeneuve, Noville et Montreux (sur une partie de son territoire, en cours pour étendre sa surface sur le territoire urbanisé).

De nombreuses autres communes ou acteurs privés ont adhéré à ce système novateur qui offre des outils pour le développement et la gestion territoriale. Il s'agit d'un guichet cartographique 3D accessible en un clic qui permet de visualiser, planifier, recenser, décider et communiquer des projets.

Celui-ci est disponible depuis septembre 2024, via la plateforme Cartoriviera, à l'entière satisfaction des services communaux et des mandataires privés. Par ailleurs, un article a été publié dans le COMM'une info de mars 2025 (Numéro 84) afin d'informer la population des possibilités de cette plateforme.

Description

Cet outil, comparable au produit « google earth », mais d'utilisation professionnelle, permet aux différents services de la Commune et aux acteurs privés (urbanistes, architectes, ingénieurs civils/environnement, pompiers, etc.) d'avoir un socle de qualité pour améliorer leur travail.

Cette plateforme offre des outils permettant aux mandataires ou aux services communaux de :

- consulter notre patrimoine urbanisé et arboré en 3D ;
- visualiser avec la superposition de différentes couches (parcellaire, zone d'affectation, limites des constructions) ;
- consulter le potentiel solaire des bâtiments ;
- mesurer des distances horizontales ou inclinées, très utiles lors de projet de pose de panneaux solaires sur les toits ;
- obtenir la position précise d'un point Y / X / Z, mesurer une distance ou une hauteur (arbre, maison).

Elle permet également d'intégrer un projet de construction ou un projet de plan d'affectation (PA) et d'y mesurer l'impact dans le milieu bâti, rendant les projets plus compréhensibles. Grâce à cette technologie, il est bien plus aisé de démontrer les transformations, de répondre aux préoccupations et surtout de visualiser son intégration.

L'utilisation de cette plateforme ne se limite donc pas uniquement à l'administration communale. L'outil se destine également aux propriétaires privés (ou leur mandataire) qui souhaitent installer des panneaux solaires sur le toit d'une maison, par exemple, ou pour tout autre projet de construction. Ils peuvent également prendre des mesures précises et y consulter le potentiel solaire, lequel communique des informations sur la productivité. Il est également possible de mesurer l'impact de l'ombrage sur différentes périodes de l'année.

Protection des données

Il y a lieu de préciser que cette modélisation 3D par la photogrammétrie, qui intervient de manière automatique, a pour effet de supprimer tous les éléments en mouvement des images. Ainsi, aucune personne, ni plaque d'immatriculation, n'est identifiable au travers du service d'Uzuffy. Selon la Loi sur la protection des données (LPD), article 5 :

« On entend par :

- a) *Données personnelles* : toutes les informations concernant **une personne physique identifiée ou identifiable** ;
- b) *Personne concernée* : la personne physique dont les données personnelles font l'objet d'un traitement ;
- c) »

La société Uzuffy a procédé, avant la mise en place de cette plateforme pour les communes, à un rapport d'analyse d'impact sur la protection des données.

Il convient toutefois de relever que toute image d'un bâtiment ne constitue pas nécessairement une donnée personnelle. Il faut en effet que la donnée se rapporte à une personne concernée, c'est-à-dire à une personne physique (art. 5 let. b LPD). Ainsi, les images de bâtiments, jardins, etc., qui sont détenus par des personnes morales, ou par des administrations publiques, ne constituent, en principe, pas des données personnelles.

Il faut ensuite que cette personne soit identifiée ou identifiable. La question de l'identifiabilité est complexe en pratique. Il convient de prendre en considération l'environnement dans lequel les données sont traitées. Uzuffy peut être mis à disposition d'un cercle plus ou moins large de destinataires.

Le service d'Uzuffy est conçu pour minimiser l'impact relatif à la protection des données. Les seules données visibles sont les modélisations des images aériennes, montrant des infrastructures (bâtiments, jardins, routes, terrains), dont la représentation est le but du traitement.

Aspect historique

Un autre avantage de la plateforme et non des moindres : la constitution de précieuses archives sur le long terme. De quoi offrir un bel aperçu du développement territorial de notre Commune au fil des ans, des patrimoines bâti et arboré.

Réponses aux questions posées par l'interpellateur

Quel est le coût réel de la mise en place de Cartoriviera 3D pour notre commune ?

Le coût total de l'acquisition des données par drone et traitement de celles-ci s'élève à CHF 42'159.-, réparti sur les années 2024 et 2025, dans le budget de fonctionnement du service de l'urbanisme et des travaux.

Quelle est la participation d'Innovaud en termes financiers ?

Innovaud n'a pas participé à l'acquisition de ces données et la mise en place de cette plateforme.

Quels sont les usages concrets prévus pour cette plateforme et en quoi justifient-ils une telle qualité d'image ?

Pour les communes

Le service de l'urbanisme reçoit de nombreuses demandes de citoyens et/ou mandataires (téléphone, courriel, guichet) sur le potentiel constructible restant sur leur parcelle. Afin de les renseigner, il est parfois indispensable de procéder à des recherches dans les archives communales ou se rendre sur place afin de vérifier la configuration ou les constructions existantes, ce qui peut prendre un certain temps (plusieurs jours).

Avec la plateforme Uzufly, nous renseignons de manière bien plus efficace et plus rapide. Celle-ci permet de consulter la typologie de la parcelle et des constructions, de calculer plus rapidement, donc de renseigner dans les plus brefs délais. Elle permet de rendre attentif sur des éléments à prendre en compte, notamment la protection des arbres lors de projet futur.

Uzufly est un outil quotidiennement consulté dans le cadre de projet routier ou de mobilité qui facilite la prise de mesures précises et des altitudes. De ce fait, son utilisation est un gain de temps non négligeable.

L'outil permet d'avoir une vue réelle du patrimoine arboré avec la couronne ou la hauteur précise des arbres. Il sera important dans le cadre du recensement des arbres remarquables, exigé par le futur règlement sur le patrimoine arboré, actuellement en cours.

Pour les propriétaires / mandataires

La plateforme Uzufly permet aux propriétaires/mandataires la visualisation de leur parcelle et la connaissance des éventuelles contraintes (présence d'arbres, topologie du terrain, élément technique d'une toiture, etc.).

Avec les différents outils offerts par la plateforme (outils de mesures), le mandataire peut élaborer des projets de pose de panneaux solaires, sans avoir à monter sur les toits pour prendre en compte les éléments techniques d'une toiture. Il est également possible de consulter le cadastre solaire, de vérifier la classification, et de mesurer l'impact de l'ombrage sur l'installation, dans différentes périodes de l'année.

En conclusion, il s'agit d'un outil très apprécié par les utilisateurs, car il offre un service à la population ainsi qu'un gain de temps non négligeable dans les tâches administratives des services communaux. De plus, il permet de garder une trace de notre patrimoine et du développement territorial au fil des ans, en effectuant des vols périodiques.

Est-ce que la loi fédérale sur la protection des données (LPD) est respectée ?

La Loi sur la protection des données est respectée.

Comme précisé ci-dessus, la société Uzufly a mandaté un conseil juridique pour effectuer une étude d'impact sur la question.

Résultat de l'analyse

Il résulte de ladite étude, compte tenu des mesures à disposition au travers du service ou dans le cadre de son implémentation, le risque global résiduel pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée, est jugé limité.

La Municipalité a-t-elle pris en compte les risques en matière de sécurité ?

Notre Autorité est sensible à ce que la sécurité sur notre territoire soit garantie et que le cadre légal soit respecté. Cet outil, de qualité supérieure, est similaire au Google 3D qui permet d'afficher le territoire en 3 dimensions. De même que l'application « Google Street view », qui permet de visualiser, avec des photos, les rues de notre village.

Les habitants ont-ils un droit de regard sur l'affichage de leur propriété ? Peuvent-ils demander la suppression de leur parcelle en 3D ?

Oui. Il est notamment possible de masquer/flouter certaines parcelles ou d'abaisser la résolution (le niveau de détail), en cas de demande du propriétaire.

Si aucune option de retrait n'existe pour l'instant, la Municipalité peut-elle rendre possible ce floutage à la demande des propriétaires ?

Oui, sur demande du propriétaire, auprès du service de l'urbanisme.

Conclusions

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Tanguy Krebs, intitulée « Cartoriviera 3D, un outil novateur, mais dans quel intérêt ».

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  A. Bovay		Le secrétaire adj.  J.-M. Guex
--	--	---

Délégation municipale : M. Thierry George

Copie au Bureau du Conseil communal